

COMMUNE DE SOLEYMIEUX

Conseil municipal du 27 juillet 2020

Session ordinaire

Présents : QUAIREL Yves ; DETHY Annie ; DAMEZET Jérôme, RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, QUATRESOUS Christian, THEVENOT Dominique, POYET Mathieu, GAUDARD Angélique, BIALLON Laurence, BOUTTE Thérèse, FAURE Sophie,

Absents excusés : MONTET Frédéric, POYET Manon et SOUBEYRAND Daniel qui a donné pouvoir à Annie DETHY

Secrétaire de séance : Thérèse BOUTTE

Ordre du jour

- Approbation CR dernier conseil
- Mise en non-valeur (délibération)
- Proposition suppression loyer 2eme trimestre du Soleym (délibération)
- Tarif pour le périscolaire et la cantine pour l'année 2020-2021 (délibération)
- Formation des élus (délibération)
- Choix des délégués du CNAS (délibération)
- Délégations du maire suite avis de la Sous-Préfecture (délibération)
- Choix entreprise pour la clôture école (délibération)

Divers

- Inauguration Place du bourg
- Commission CCID liste finale
- CR des commissions
- Mise en place d'une plaque sur la fontaine

Approbation du compte rendu du 29 juin 2020 à l'unanimité des membres présents

Mr le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour:

-Choix des membres du CCAS et nombre de membres

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'ajout du point supplémentaire

Membres du CCAS

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Les membres du CCAS pour le Conseil sont Thérèse BOUTTE, Yves QUAIREL , Manon POYET, Dominique THEVENOT, Frédéric MONTET.

Un arrêté sera pris pour les membres extérieurs au Conseil soit pour Nathalie VALFORT, Guy LEVET, BRUN Gisèle, KIEFFER Julie et DAMEZET Virginie.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents, une délibération sera prise.

Mise en non-valeur

L'Adjointe aux finances fait part aux membres du conseil municipal que des factures restent irrécouvrables par la perception après plusieurs tentatives.

L'Adjointe propose de mettre en non-valeur 125.70€ et de mettre en non-valeur aussi des dettes d'un montant de 357.37€ suite à liquidation judiciaire.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents pour la mise en non-valeur pour 125.70€ et 357.37€, une délibération sera prise.

Le Soleym'

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil, que l'ancien Maire a fait un geste pendant la crise du Covid pour ne pas facturer le loyer du 2eme trimestre. Pour régulariser la situation le conseil municipal doit prendre une délibération pour approuver la suppression du loyer pour le 2eme trimestre 2020 pour un montant de 1117.46€ TTC

Vote favorable à l'unanimité des membres présents, une délibération sera prise.

Ecole

Sophie FAURE, conseillère de la commission école donne lecture du compte-rendu de la réunion du 7 juillet qui était en commun avec la commission école de St Jean. Un recrutement pour le poste de Directeur ou Directrice du Périscolaire est en cour par la

commune de St Jean Soleymieux. La commune de Soleymieux souhaite donner un avis sur le choix des candidatures et sur le recrutement de cet agent.

Il a été aussi discuté du tarif cantine, et à la vue du contexte actuel (COVID) il n'est pas possible de faire un bilan sur cette année scolaire 2019-2020 pour le calcul de l'augmentation du repas.

La commission école propose de ne pas augmenter le prix du repas cantine pour l'année scolaire 2020-2021, le tarif reste au prix de 3.06€.

Pour le périscolaire, là aussi la commission école propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2020-2021.

Quotient Familial	Tarifs
< à 700	0.90€ pour 45min
701 à 1100	0.95€ pour 45min
1101 à 1500	1.02€ pour 45min
> de 1501	1.07€ pour 45min

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le tarif cantine et les tarifs du périscolaire pour l'année 2020-2021, une délibération sera prise.

Formation des élus

Monsieur le Maire, rappelle qu'au dernier conseil nous avons déjà fait le choix d'un montant pour la formation des élus, mais après avoir fait quelques recherches, le montant de base n'était pas bon pour le calcul et du coup nous avons pas pris la délibération.

Conformément à l'article L2123-14 du CGDT qui dispose « le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune » il est proposé d'arrêter le montant des dépenses de formation.

Le Conseil Municipal ayant arrêté le montant brut des indemnités de fonction à la somme de 38 505.12euros, la dépense de formation ne pourra excéder 20% ni être inférieure à 2% de cette somme soit compris entre 770.10euros et 7 701.02euros.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'arrêter le montant des dépenses de formation à 800 euros
- D'ouvrir à chaque élu le droit à bénéficier, pendant l'exercice de son mandat de la prise en charge de sa formation relative aux questions ayant trait à la fonction électorale et à la gestion communale

- Que les sommes inscrites au budget de la commune correspondent à des sessions de formation suivies éventuellement au sein de plusieurs organismes, en fonction des demandes des élus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents ces propositions et une délibération sera prise.

Délégué du Cnas

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que pour les œuvres sociales du personnel intercommunal, la commune a adhéré au CNAS (depuis 2016), Comité National Action Sociale qui gère les avantages sociaux du personnel.

Le CNAS propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction... qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Conformément aux statuts et notamment l'article 24 du règlement, chaque collectivité doit désigner un délégué représentant le Collège des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Annie DETHY comme délégué, une délibération sera prise.

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Suite à la délibération prise en date du 9 juin, une erreur a été prise sur la délégation 16 sur note de la Sous-préfecture pour le contrôle de la légalité.

Il est proposé au Conseil Municipal de supprimer cette délégation de la délibération et de reprendre une délibération pour remplacer et annuler celle de début juin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents cette proposition, une nouvelle délibération sera prise.

Entreprise pour les travaux sur la clôture de l'école

Il est nécessaire de changer le grillage qui se trouve dans la cour de l'école mais aussi sur le parking de l'école, le devis retenu est celui de l'entreprise SUCHET Hervé pour un montant total de 3 350€ HT. Il est aussi opportun de faire une demande de subvention au département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis et la demande de subvention, une délibération sera prise.

Plaque fontaine

Le sculpteur avait fait une demande à l'ancienne municipalité pour avoir une petite plaque sur la fontaine avec son nom et prénom, l'année de la construction et le nom de la sculpture. Dominique THEVENOT a fait la demande de devis l'un à Gravo Clé avec une gravure au laser, et l'autre devis auprès de Myriam GRANGER artisan de la commune de St Jean Soleymieux avec gravure à la main.

Le conseil décide de prendre l'entreprise locale pour la création de la plaque, reste à faire le choix de la matière inox ou laiton, à voir si le sculpteur a une préférence.

Divers

Inauguration de la place

Suite à la visite de Mr CINIÉRI Dino, Député de la Loire et Conseiller Régional, nous a fait part que la commune n'a pas inauguré la place du village. Le Maire demande l'avis de chaque membre présent sur cette éventualité.

Sur les membres présents 11 sont contre l'inauguration et 1 abstention.

Faire l'inauguration maintenant est trop tard, ce n'est pas le projet de ce nouveau mandat et il serait mal venu de s'approprier une réalisation faite par l'ancienne municipalité. Par contre il est proposé de réaliser un courrier aux financeurs pour leur expliquer notre point de vue.

Commission CCID

Suite à notre délibération en date du 29 juin 2020, sur le choix de 24 personnes pour cette commission. La DGFIP vient de nous faire le retour de la liste finale soit 6 titulaires et 6 suppléants

Titulaires : BERAUD Carole, CLAVIER Jean, ROLLE Pascal, PELARDY Gilles, PHALIPPON Gérard et POYET Marc

Suppléants : JUBAN André, CLAVELLOUX Yvette, CHAUVE Agnès, PATRY Pierre, POMMIER Régine, BORY Marie-Odile

La Commission Communale des impôts directs se réunit une fois par an en mairie de Soleymieux.

Plan de boisement

Il a été refait en 2019 par l'ancienne municipalité, il y aura une enquête publique du 15 septembre au 16 octobre sur notre commune et le commissaire enquêteur sera le 24 septembre après midi en mairie pour tenir une permanence.

Compte rendu des commissions :

Relation avec les associations et entreprises : (présenté par Annie DETHY)

La commission a transmis à chaque associations et entreprises de la commune une petite lettre pour faire la présentation des membres de la commission.

La commission a prévu une 1ere rencontre avec les associations courant septembre et une autre avec les entreprises, la date est pas encore définie pour le moment.

Adressage a Fontamalard

Il y a un problème sur certaines adresses à Fontamalard surtout pour celles qui ont leurs boites aux lettres dans les boxes de la poste.

La commune devait avoir un rdv avec la personne de la Poste, le rdv a été annulé et la poste n'a pas donné de nouveau rendez-vous depuis, Daniel Soubeyrand regardera pour avoir un nouveau rendez-vous.

Local Technique

Il faudrait changer l'orientation du projecteur extérieur du local technique, car la nuit le projecteur s'allume souvent et dérange le voisinage, et voir aussi pour déplacer le stock de bacs à fleurs qui sont contre le grillage de chez Mme TABARD.

Fleurissement

A prévoir pour 2021 quelques fleurs de chaque côté de la porte d'entrée de l'église et pourquoi pas un peu sur le garde-corps.

Prochain Conseil Municipal le 28 septembre 2020 à 19h30